



2025

NOTE DE PRESENTATION

Brève et synthétique

*Compte
financier unique*



MASSIEUX
DOMBES SAÔNE VALLÉE

MAIRIE DE MASSIEUX



Contenu

I.	Quelques éléments sur le budget :.....	1
1)	Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes).....	1
2)	Section d'investissement (patrimoine de la commune).....	1
II.	Section de fonctionnement :.....	2
1)	Recettes	2
	Recettes de fonctionnement	2
2)	Dépenses	5
	Dépenses de fonctionnement	5
III.	Section d'investissement :.....	10
1)	Recettes	10
2)	Dépenses	11
IV.	Epargne :.....	13
V.	Endettement :	14
1)	Extinction de la dette.....	14
2)	Capacité de désendettement	16
VI.	Fiche détaillée et ratios.....	17
	Les principaux ratios :.....	17

Objectif de la note :

- Présenter de façon synthétique et accessible l'exécution du BP 2025.
- Fournir un aperçu de l'évolution de quelques indicateurs clefs.

I. Quelques éléments sur le budget :

Le Compte Financier Unique (CFU) retrace les dépenses exécutées par la collectivité sur un exercice budgétaire. Il reprend la même nomenclature que le budget primitif et se divise donc en deux sections.

1) Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (eau, électricité, gaz), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits des services fournis à la population (cantine, concession cimetière, ...), aux impôts directs locaux, aux dotations et compensations versées par l'Etat et la CCDSV, aux autres produits (droits de mutation à titre onéreux « DMT0 », taxe « Accise sur l'électricité », revenus des locations des immeubles).

2) Section d'investissement (patrimoine de la commune)

Les dépenses : toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, terrain, de biens immobiliers, informatiques, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Ainsi que le remboursement du capital des emprunts et portages.

Les recettes : les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), la récupération de la TVA, ... Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public ou de voirie).

Et aussi l'autofinancement issu de la section de fonctionnement ou la souscription d'emprunt.

II. Section de fonctionnement :

1) Recettes

- **Atténuation de charges (013)** : Indemnités journalières suite arrêt de travail des agents, participation salariale chèques-déjeuner.
- **Produits des services (70)** : Cantine, redevances d'occupation du domaine public (RODP), concession cimetière, encarts publicitaires dans le bulletin municipal.
- **Impôts et taxes (73)** : Taxe foncière, AC¹, DSC², TCFE³, Droits de mutation, ...
- **Dotations et participations (74)** : DF⁴, DSR⁵, Compensation TH⁶, FCTVA.
- **Autres produits de gestion courante (75)** : Revenus des immeubles, locations de salles, loyer TDF, indemnités sur sinistres par l'assureur, divers.
- **Produits exceptionnels (77)** : dons, legs, opérations d'ordre suite cession d'immobilisations, ...

Recettes de fonctionnement	Budget 2025	Réalisé 2025	Ecart (R-B)
013 - Atténuation de charges	20 250 €	22 133,81 €	+ 1 883,81 €
70 - Produits des services	138 670 €	141 577,83 €	+ 2 907,83 €
73 - Impôts et taxes	1 549 000 €	1 607 009,07 €	+ 58 009,07 €
74 - Dotations et participations	237 990 €	250 476,60 €	+ 12 486,60 €
75 - Autres produits de gestion courante	17 900 €	53 379,13 €	+ 35 479,13 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
Total des recettes de fonctionnement	1 963 810 €	2 074 576,44 €	+ 110 766,44 €

¹ Attribution de compensation

² Dotation de solidarité communautaire

³ Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité : Accise sur l'électricité

⁴ Dotation forfaitaire

⁵ Dotation de Solidarité rurale

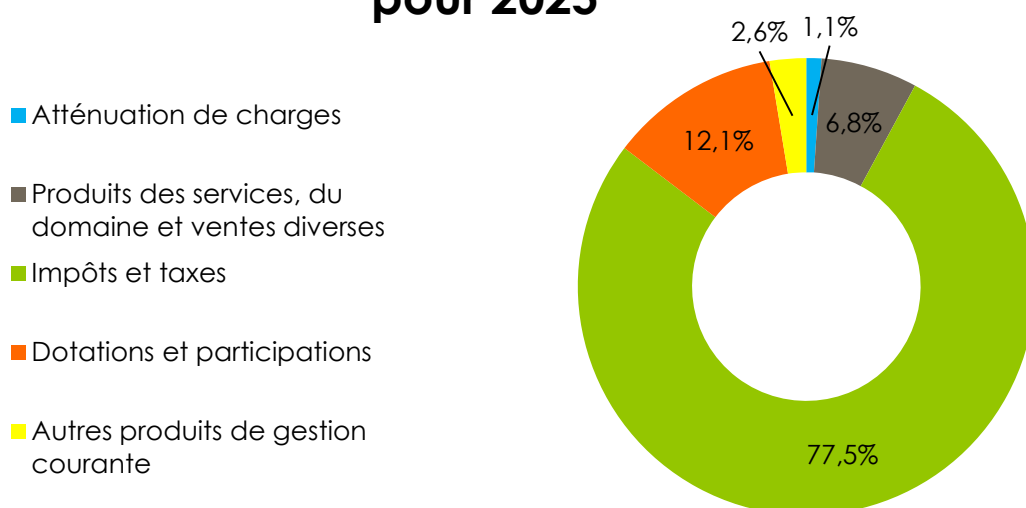
⁶ Compensation des abattements obligatoires sur Taxe Habitation

Les recettes réelles de fonctionnement sont de **2 074 576,44€** pour un budget de **1 963 810 €** soit un écart de + **110 766,44 €**.

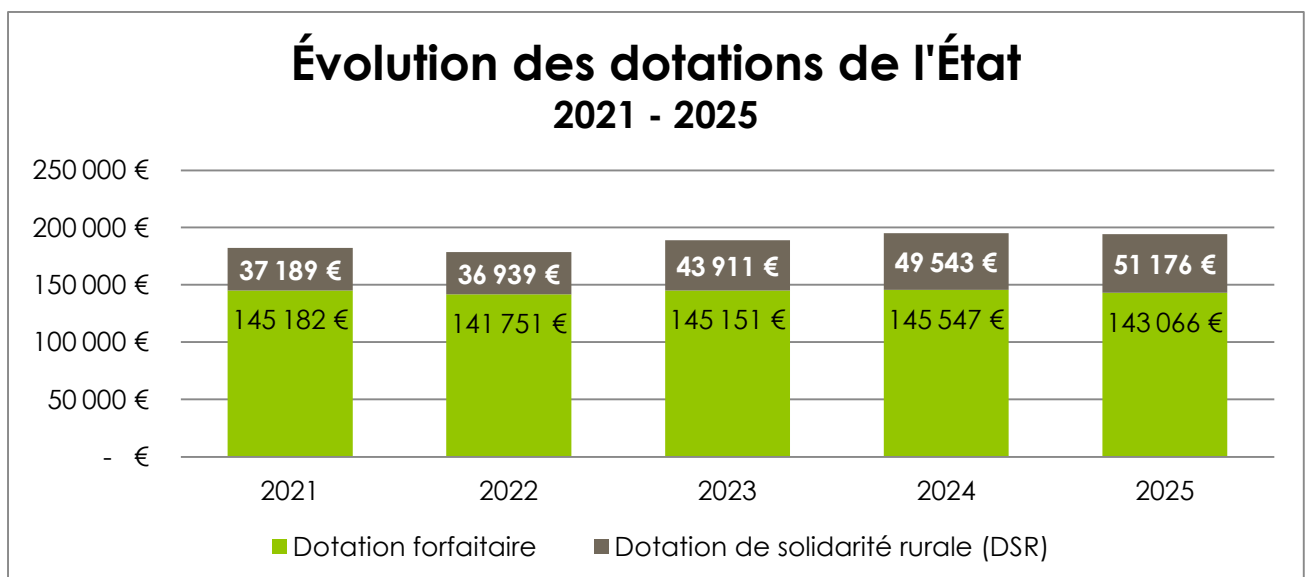
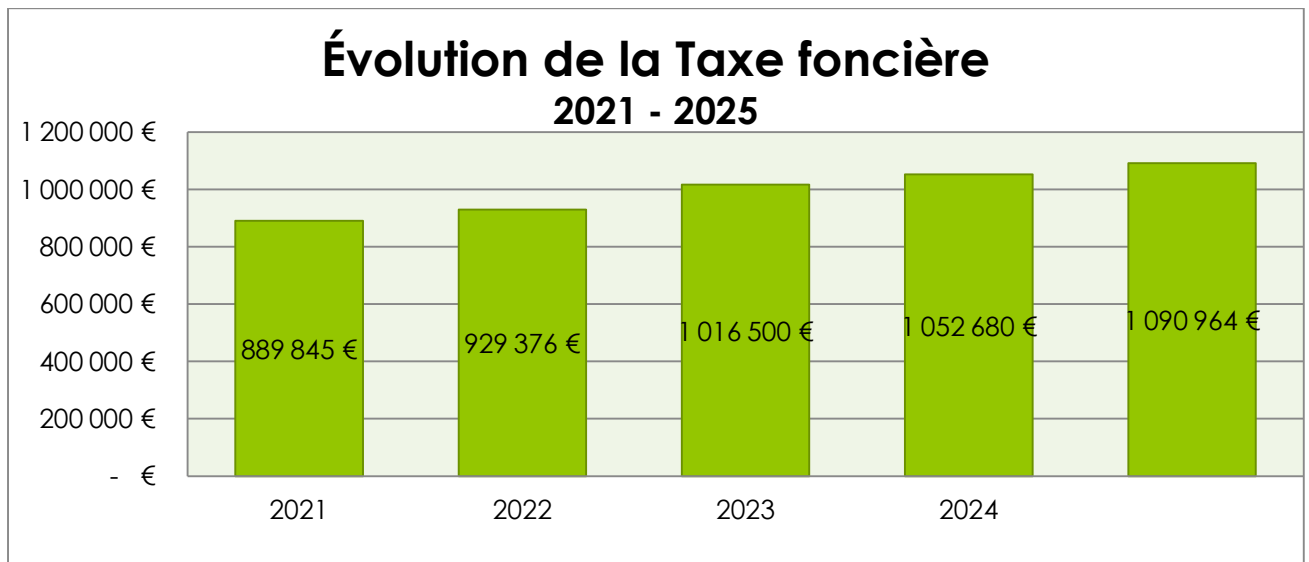
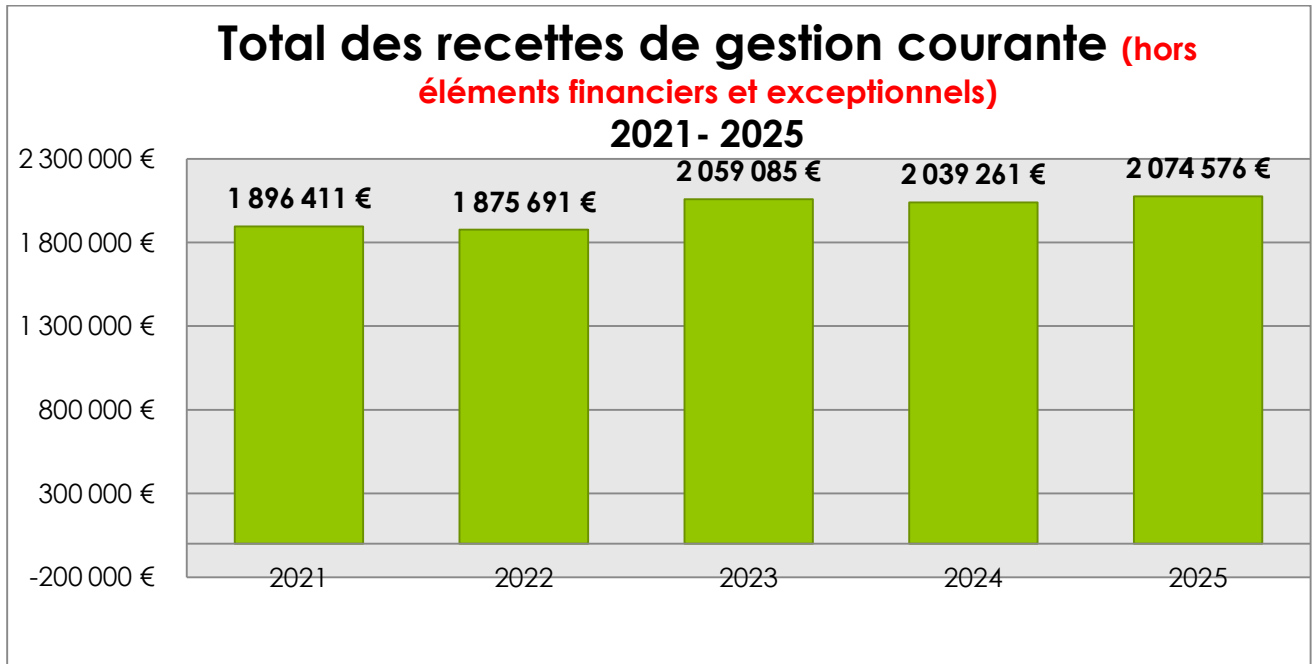
Cet écart, porte principalement sur les chapitres suivants :

- Atténuation de charges (013) : **+ 2 K€** -> Indemnités journalières des agents en arrêt de travail/congé maternité par la CPAM, l'assurance prévoyance Willis Towers Watson et la Caisse des dépôts et consignations.
- Produits des services (70) : **+ 3 K€** -> Concessions cimetière + 2 K€ ; RODP -2 K€ (RODP Orange à régulariser sur 2026) ; Cantine + 3 K€
- Impôts et taxes (73) : **+ 58 K€** -> Taxe foncière + 31 K€ ; Autres impôts locaux et dotations + 1 K€ ; Taxe « Accise sur l'électricité » + 2 K€ ; Droits de mutation +24 K€
- Dotations et participations (74) : **+ 12 K€** -> Dotations de l'Etat + 7 K€ ; Compensation Taxe foncière + 5 K€
- Autres produits de gestion courante (75) : **+ 35 K€** -> Location de salles -2 K€ ; Trop versé Alfa3A +14 K€ (2024) ; Astreintes administratives en matière d'urbanisme + 18 K€ ; Remboursement SIEA sur travaux d'éclairage public + 4 K€ ; Remboursement avoirs fournisseurs + 1 K€

Structures des recettes de la communes pour 2025



FOCUS : évolution des recettes sur les 5 derniers exercices



2) Dépenses

- **Charges à caractère générale (011)** : Ensemble des dépenses matérielles et immatérielles nécessaires au fonctionnement de la commune (achats, services extérieurs), impôts & taxes (Taxe foncière, Taxe sur logements vacants).
- **Charges de personnel (012)** : Salaires des titulaires et des non titulaires, personnel extérieur, cotisations sociales.
- **Autres charges de gestion courantes (65)** : Droit d'utilisation informatique (licences), Indemnités élus, contributions aux groupements (SIEA), subventions (associations, CCAS, ...).
- **Charges financières (66)** : Intérêts des emprunts.
- **Charges exceptionnelles (67)** : valeur nette comptable des immobilisations sorties, titres annulés.
- **Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciation (68)** :
- **Atténuation de produits (014)** : Le Fonds de péréquation (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

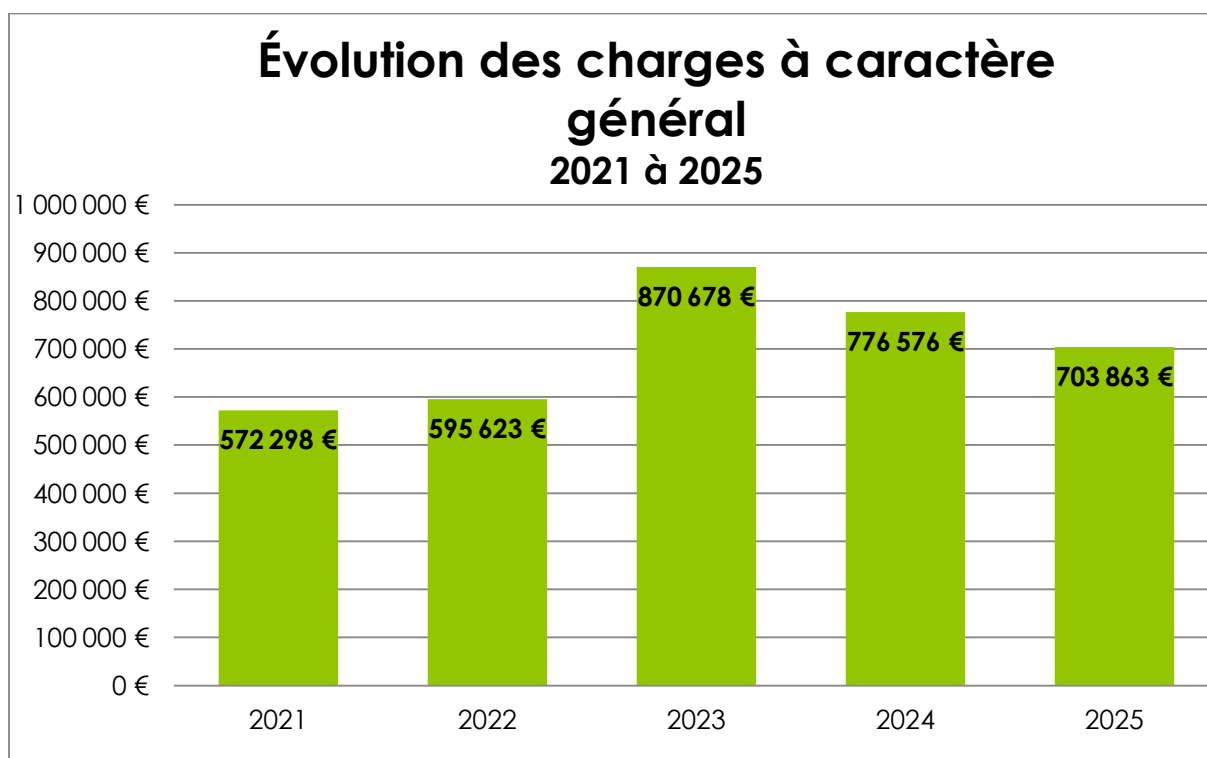
Dépenses de fonctionnement	Budget 2025	Réalisé 2025	Ecart (R-B)
011 - Charges à caractère général	860 687,65 €	703 862,72 €	- 156 824,93 €
012 - Charges de personnel	990 400 €	844 110,64 €	- 146 289,36 €
65 - Autres charges de gestion courantes	254 550 €	197 019,21 €	- 57 530,79 €
66 - Charges financières	53 000 €	50 166,58 €	- 2 833,42 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
014 - Atténuation de produits	20 000 €	0 €	- 20 000 €
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	58 689,30 €	58 688,70 €	- 0,60 €
023- Virement à la section d'investissement	245 783,95 €		- 245 783,95 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 483 110,90 €	1 853 847,85 €	- 629 263,05 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 853 847,85 €** pour un budget de **2 237 326,95 €** (hors virement à la section investissement) soit un écart de **- 383 479,10 €**

Cet écart se décompose sur les chapitres suivants :

- Charges à caractère général (011) : **- 157 K€** -> Fluides et fournitures - 38 K€ (- 20 K€ sur électricité&gaz ; - 7 K€ sur petits équipements) ; Services extérieurs – 75 K€ (Location mobilière – 9 K€ ; Entretien voirie – 18 K€, maintenance – 15 K€ ; diagnostic – 21 K€) ; Autres services extérieurs –42 K€ (honoraires – 21 K€ ; nettoyage des locaux – 17K€).
- Charges de personnel (012) : **- 146 K€** -> Personnel extérieur – 56 K€ (Serv'Emploi – 22 K€ ; Centre de Loisirs - 30 K€ ; CDG 01 – 3 K€) ; Salaires titulaires – 24 K€ ; Salaires non titulaires – 17 K€ ; charges sociales – 26K€ ; Impôts/salaires – 1 K€ ; formation professionnelle – 9 K€ ; Indemnité chômage non versée – 13 K€ ; pour mémoire : le budget prévoit une marge de sécurité de 3%.
- Autres charges de gestion courante (65) : **- 57 K€** -> Autres contributions – 51 K€ (« Reste à charge » non facturé par le SIEA pour les candélabres Route de Reyrieux – 10 K€ et Full Led – 30 K€) ; Coût éclairage public – 6 K€ ; indemnités élus – 6 K€.
- Charges financières (66) : **- 3 K€** -> le budget prévoit une marge pour les intérêts sur l'emprunt avec taux variable.
- Charges exceptionnelles (67) : néant
- Dotations aux dépréciations : **0K€** -> rappel provision pour dépréciation créances
- Atténuation de produits (14) : **- 20 K€** -> FPIC (Fond péréquation intercommunal et communal) non appliqué sur 2025.

FOCUS : évolution des charges sur les 5 derniers exercices

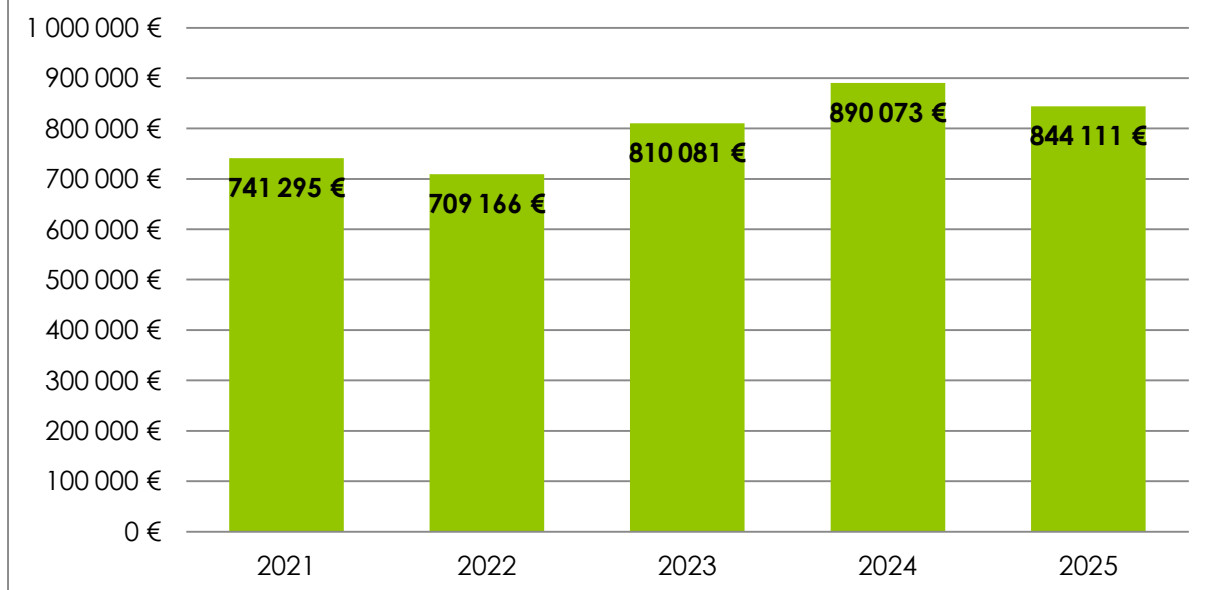


Les **charges à caractère général** diminuent de 72 K€ par rapport à 2024.

Les postes en diminution sont en particulier :

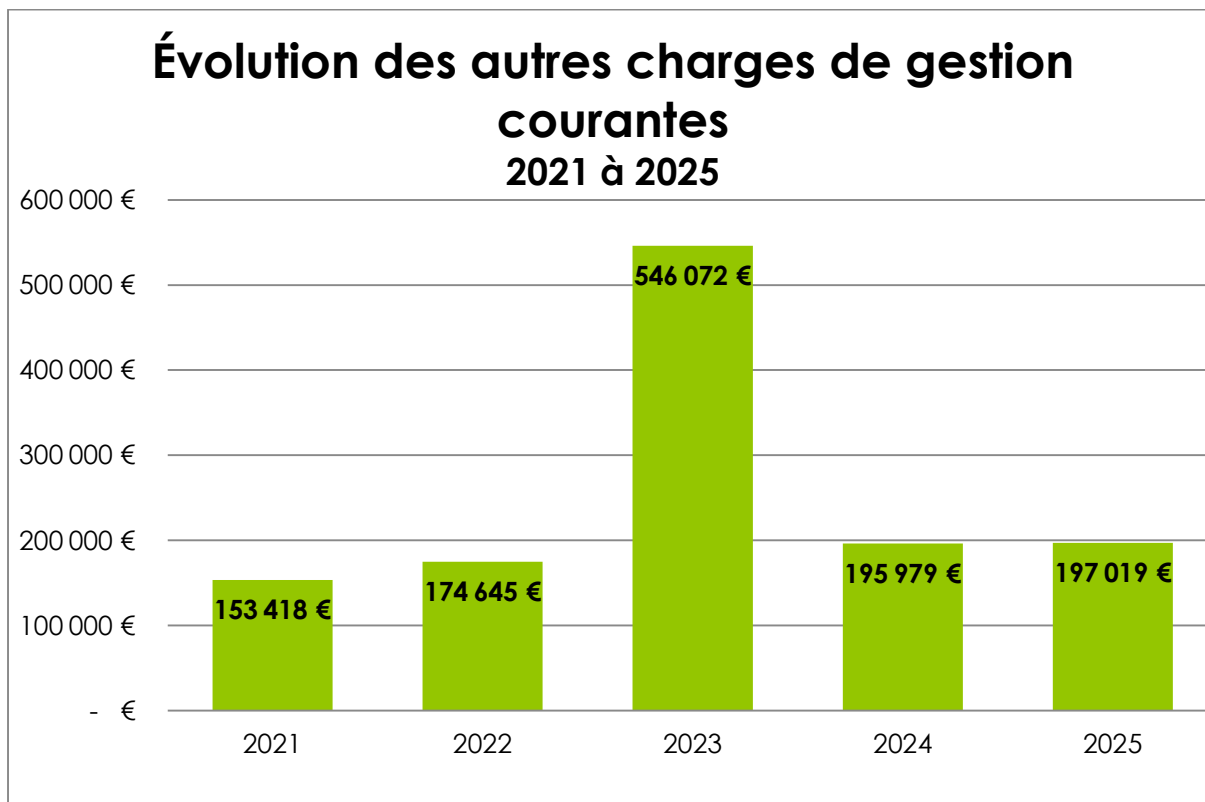
- L'achat d'énergie +16 K€ (coût électricité Salle Jean Biennard de 2023 et 2024 régularisé sur 2025), l'achat de petits équipements et autres – 23 K€ ;
- Services extérieurs – 58 K€ (location mobilière – 16 K€ ; entretien des bâtiments et terrains – 15 K€ ; voirie & réseaux – 32 K€) ;
- Autres services extérieurs – 6 K€ (honoraires).

Évolution des charges de personnel et frais assimilés 2021 à 2025



Les **charges de personnel** sont en diminution de - 46 K€ sur 2025 par rapport à 2024 dont :

- Personnel extérieur - 32 K€ : Serv'Emploi – 31 K€ ;
- Charges salariales : -13 K€ sur les salaires bruts.



Les **autres charges de gestion courantes** sont stables sur 2025 par rapport à 2024.

Pour mémoire sur 2023 : + 360 K€ => passage de l'éclairage public en Full Led 171 K€ ; remplacement des candélabres Route de Reyrieux 55 K€, enfouissement des réseaux Télécom 133 K€ ;

- Droits d'utilisation informatique (licences) + 6 K€ ;
- CCAS + 1,5 K€ ;
- Subventions - 9 K€ (sur 2024 : subvention tennis pour financer les travaux de réfection).

III. Section d'investissement :

1) Recettes

Recettes d'investissement			
Articles	Intitulé	Budget voté + DM 2025	Réel 2025
001	Solde d'exécution reporté		
021	Autofinancement	245 783,95	
10222	FCTVA	53 200,00	53 243,61
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	16 308,65
1068	Affectation du résultat N-1	281 044,63	281 044,63
1321	Préfecture - DETR : Subvention aménagement Route de Reyrieux RD4F	42 635,00	
1323	Département de l'Ain : Subvention aménagement Route de Reyrieux RD4F	73 758,00	73 758,00
1322	La Région AURA : Subvention aménagement Route de Reyrieux RD4F	70 000,00	
138	La Région AURA : Subvention vidéoprotection	20 260,00	20 260,00
1323	Département de l'Ain : Subvention plantation haies bocagères	3 142,10	3 142,10
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	38 270,83	38 270,83
2151	Remboursement trop versé sur plan financement Enfouissement réseaux RD4F	91 000,00	91 289,32
458201	Quote-part travaux Parcieux - Aménagement Chemin des Varennes	15 000,00	
458201	Quote-part subvention Parcieux - Aménagement Chemin des Varennes	30 811,50	30 811,50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		984 906,01	608 128,64

La taxe d'aménagement perçue est inférieure aux prévisions de **4 K€**.

Les subventions accordées pour l'aménagement de la route de Reyrieux à hauteur de **175 790,99 €** se décomposent en :

- ✦ DETR pour 42 635 € (à percevoir sur 2026);
- ✦ Département de l'Ain pour 73 758 € (perçue sur 2025);
- ✦ La Région AURA pour 59 397,99 € (à percevoir sur 2026).

Travaux d'aménagement de sécurisation du Chemin des Varennes : le solde des travaux sera titré sur 2026 à la demande de Parcieux.

Le montant des recettes reportées sur 2026 est de **117 032,99 €**.

Ces « Restes à réaliser en investissement » correspondent

- ✦ Subvention DETR pour 42 635 € ;

- ◆ Subvention de la Région AURA pour 59 397,99 € ;
- ◆ Quote-part des travaux Parcieux pour 15 000 € (décompte net réel = 19 343 €).

2) Dépenses

Dépenses d'investissement			
Articles	Intitulé	Budget voté + DM 2025	Réel 2025
001	Déficit reporté	121 377,48	121 377,48
1322	Quote-part Parcieux : Subvention Département de l'Ain à régulariser	30 811,50	30 811,50
1641	Remboursement capital (emprunt)	161 000,00	160 341,47
27638	Remboursement EPFL	68 700,00	68 484,52
202	Frais d'études des documents d'urbanisme	1 800,00	
2051	Concessions et droits similaires (logiciel)		
212	Agencements et aménagements de terrains	4 500,00	4 883,60
2131	Construction bâtiments publics	6 300,00	6 212,02
op 275 - 2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions : Salle des Aigrettes	3 300,00	
op 274 - 2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions : Salle Le chalet	65 652,59	63 799,79
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	80 810,00	64 800,48
op 273 - 2151	Réseaux de voirie : Aménagement Route de Reyrieux RD4F	342 590,44	331 183,88
2151	Réseaux de voirie	20 000,00	1 474,02
2152	Installations de voirie		
2158	Autres installations ; matériel et outillage technique	3 820,00	2 428,80
2182	Matériel de transport		
2183	Matériel informatique	3 000,00	4 387,20
2184	Matériel de bureau et mobilier	68 244,00	57 532,55
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	1 770,07
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		984 906,01	919 487,38
RESULTAT		0	-311 358,74

Les principales réalisations de cet exercice :

Agencements et aménagements de terrain :

- Mini-forêt : plantation des haies bocagères subventionnée par le Département de l'Ain (à 86%) et autres végétaux

Cimetière :

- Stèle sur le nouvel ossuaire et longrines

Bâtiments :

- Ecole : extension de l'éclairage dans la cour, changement de la chaudière, nouveau tableau électrique de la chaufferie ;
- Mairie : remplacement d'une pompe à chaleur
- Cantine : transformation du « bocal » pour accueillir les enfants de maternelle, claustras
- Salle le Chalet : réhabilitation, création de sanitaires PMR à l'intérieur, issue de secours, VMC, TGBT, changements portes, coffrets volets roulants, pompes à chaleur, électrification du futur coin cuisine

Voirie :

- Aménagement, sécurisation et mode doux de la Route de Reyrieux et Rue Lavoisier (vers Bascule)

Matériel et outillage techniques :

- Divers matériels pour le Service technique (perceuse, meuleuse, ponceuses, touret à meuler)

Matériel informatique :

- Mairie : remplacement 3 PC obsolètes (nécessité Windows 11)
- École et cantine : remplacement 2 PC portables obsolètes

Matériel de bureau et Mobilier :

- Le perchoir à histoires : équipement des nouveaux locaux de la bibliothèque
- École et Cantine : renouvellement chaises

Autres immobilisations :

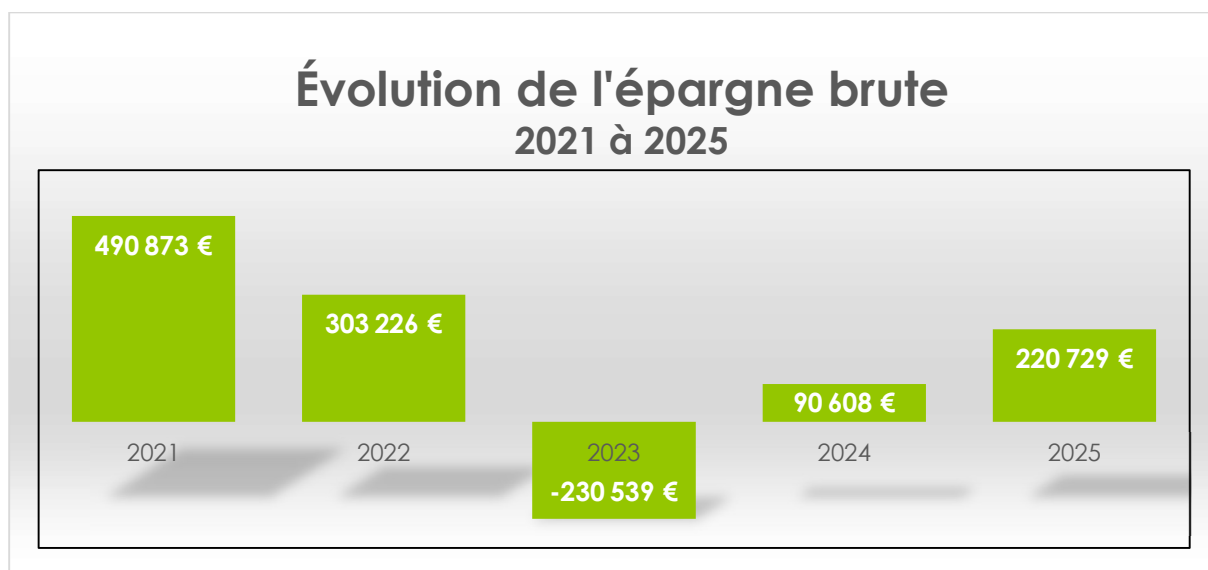
- Cantine : 2^{ème} meuble de tri

*Le montant des dépenses reportées sur 2026 est de **1 056,82 €***

Ces reports concernent :

- Service technique -> équipement

IV. Epargne :

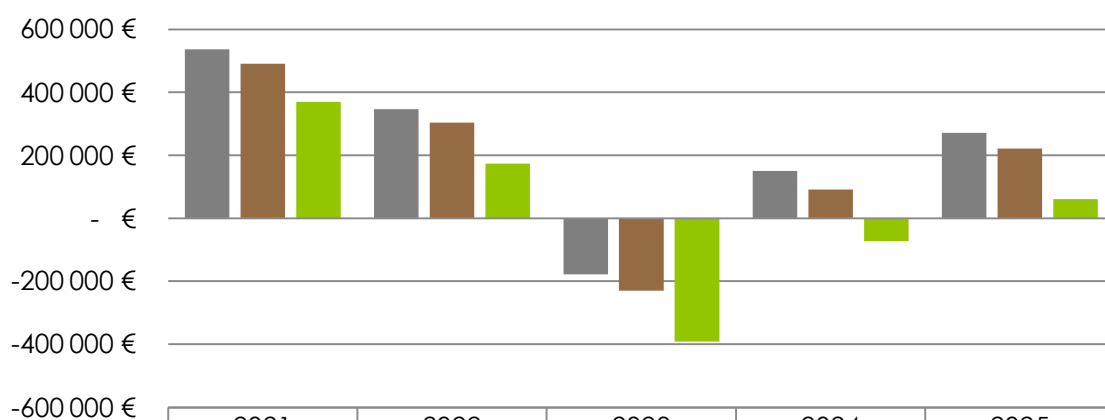


L'épargne brute est un indicateur important pour étudier la santé financière de la commune. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

En 2025, l'**épargne brute** est de **+ 220 729 €**.

Pour mémoire, l'épargne brute de 2023 était négative de - 230 539 € impactée par les travaux de la Route de Reyrieux d'enfouissement réseaux télécoms, remplacement des candélabres et le passage de l'éclairage public en Full Led sur l'ensemble de la commune qui sont des charges de fonctionnement pour **363 K€** non récurrentes. Ainsi que les charges de 2022 pour **97 K€** comptabilisées sur 2023.

Évolution croisée de l'épargne 2021 - 2025



	2021	2022	2023	2024	2025
■ Epargne de gestion courante (hors charges financières)	536 043 €	346 057 €	-177 987 €	149 645 €	270 895 €
■ Epargne brute (hors opérations d'ordre)	490 873 €	303 226 €	-230 539 €	90 608 €	220 729 €
■ Epargne nette	369 806 €	173 725 €	-391 949 €	-72 954 €	60 387 €

- Epargne de gestion courante (hors charges financières)
- Epargne brute (hors opérations d'ordre)
- Epargne nette

V. Endettement :

1) Extinction de la dette.

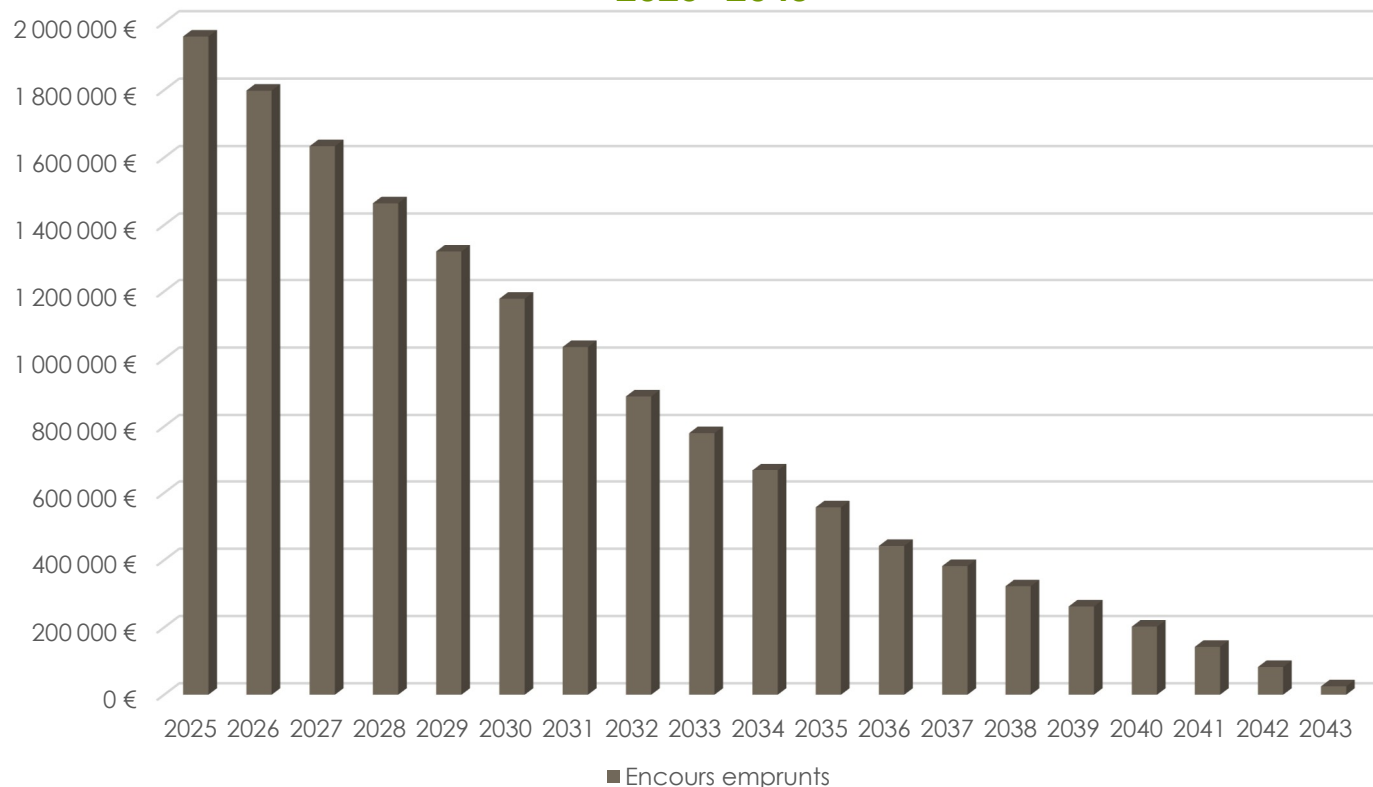
Au 1^{er} janvier 2025, la dette en capital de la commune était de 1 959 K€.

Sur l'exercice 2025, le capital remboursé est de 160 K€.

Au 1^{er} janvier 2026, la dette en capital de la commune est donc de 1 799 K€.

La commune dispose d'un emprunt à taux variable souscrit en 2011 (au taux initial à 3,318 % et porté à 3,96 % au 1/09/2025 au lieu de 4,83% au 1/12/2024) et de 4 emprunts à taux fixe.

Extinction de la dette Emprunts (hors portages) 2025 -2043



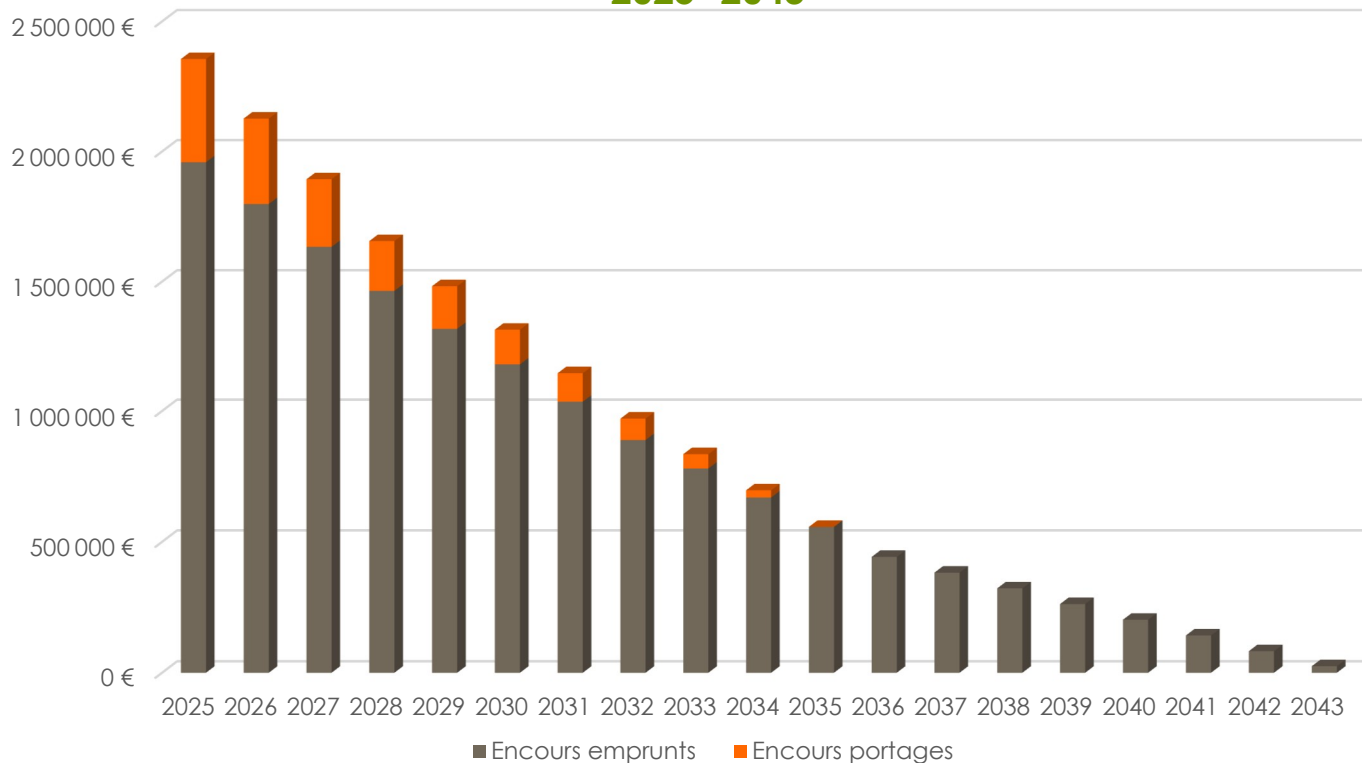
En plus de la dette issue des emprunts, la commune est engagée jusqu'à mars 2027 sur un portage pour l'acquisition du terrain dit « GFA » auprès de l'EPF de l'Ain d'un montant initial de 411 677 € sur 10 ans.

Au 1^{er} janvier 2025, le solde de ce portage était de **123 503,10 €**. Le capital remboursé sur 2025 est de 41 167,70 €, il reste donc **82 335,40 €** à rembourser au 31/12/2025 (soit 2 échéances de 41 167,70 € de 2026 à 2027).

La commune a signé un nouveau portage au 1^{er} mars 2024 d'un montant de 273 175,42 € sur 10 ans (dernière échéance en mars 2034) pour l'acquisition de la propriété située au 212 Chemin du Val (secteur école). La première échéance était au 1^{er} mars 2025 pour 27 316,82 € €, le capital restant dû au 31/12/2025 est de **245 858,60 €**.

Les portages n'affectent pas la date d'extinction de la dette bancaire, ils sont intégrés dans le calcul de la capacité de désendettement globale en tant qu'engagement financier ferme.

Extinction de la dette Emprunts et portages fonciers 2025 -2043



2) Capacité de désendettement

Autre indicateur en rapport avec la dette, la capacité de désendettement (CD) : celle-ci indique le nombre d'années que la commune mettrait pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute⁷.

Plus le nombre d'année est faible, meilleure est la capacité de désendettement et solvabilité de la commune, plus le ratio est élevé plus on se rapproche du surendettement.

Ce ratio de capacité de désendettement des emprunts est de **8,15 ans à fin 2025**.

Il est de 9,63 ans si le capital restant dû des portages est intégré dans la dette.

⁷(Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute).

VI. Ratios

Les principaux ratios :

Ratio	Formule simplifiée	Valeur 2025	Seuil d'alerte
Dépenses de personnel / RF	<i>Chapitre 012 / Recettes Réelles de Fonctionnement</i>	40,69 %	> 60 %
Taux d'Épargne Brute	<i>(RF - DF) / Recettes Réelles de Fonct.</i>	10,64 %	< 8 %
Capacité de désendettement	<i>Encours de dette / Épargne Brute</i>	8,15 ans	> 10 - 12 ans
Pression Fiscale	<i>Produit des 3 taxes (*) / Population totale</i>	415.61€/hab	Variable

(*) Taxe foncière PB et PNB + Taxe d'habitation + Accise sur l'électricité